

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 192

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Aide financière d'urgence en faveur des îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy
touchées par l'ouragan Irma

**Direction Générale des Services
Service des Séances de l'Assemblée**

PRESENTATION

Mardi 6 septembre, les îles françaises Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont été les premières touchées par l'ouragan Irma, classé en catégorie 5, laissant après son passage des îles dévastées et une population en détresse.

Le coût des dommages provoqués par l'ouragan Irma sur les îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy est évalué à 1,2 milliard d'euros, a annoncé samedi la Caisse centrale de réassurance (CCR), réassureur public spécialisé dans les catastrophes naturelles.

Aussi, au vu de ces évènements exceptionnels et gravissimes, je vous propose que le Département des Bouches-du-Rhône attribue une aide financière d'urgence d'un montant de 100 000 € à la Croix Rouge Française en faveur des îles françaises Saint-Martin et Saint-Barthélemy touchées par l'ouragan Irma.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

PROPOSITION

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, je vous propose d'approuver la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL